

Décret tertiaire : obligations, méthodes et process

Objectif

Être capable de mettre en place les obligations liées au décret tertiaire.

Prérequis et publics visés

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Programme

Le Décret Tertiaire fixe des obligations de réduction des consommations d'énergies du parc tertiaire sur les immeubles de plus de 1000m² à horizon 2030, 2040 et 2050.

Cette formation vise à analyser tous les paramètres de cette obligation : quels bâtiments y sont soumis? Qui est responsable, entre le bailleur et le locataire? Quels travaux sont à réaliser et quel investissement prévoir? Quelles subventions et financements?

Grâce à cette formation, vous maîtriserez ces nouvelles obligations et pourrez anticiper leurs impacts sur votre patrimoine.

1ERE PARTIE : CONNAITRE LE CONTEXTE ET LES TEXTES REGLEMENTAIRES

1. Expliquer le contexte réglementaire et environnementale qui a conduit à la promulgation du Décret Tertiaire et appréhender les enjeux.

- a. Évolution de la réglementation énergétique et environnementale
- b. Impact environnemental de l'immobilier tertiaire

2. Présenter le Décret Tertiaire

- a. Patrimoine concerné
- b. Acteurs assujettis
- c. Objectif absolue u objectif relatif

- d. Modulation des objectifs
- e. Plateforme OPERAT
- f. Échéances
- g. Sanctions

2EME PARTIE : SE METTRE EN CONFORMITE AVEC LE DECRET TERTIAIRE

3. Engager une démarche et définir sa stratégie pour répondre aux exigences du Décret Tertiaire

- a. Démarche sur un parc ou actif par actif ?
- b. Répartition des actions entre propriétaire et utilisateur ?
- c. Exemple et cas pratique

4. Leviers d'actions, outils, aides et subventions

- a. Actions d'amélioration de la performance énergétique : sensibilisation, réglages, gros entretien, rénovation
- b. Outils techniques et outils contractuels : audit énergie, CPE et IMPVP, ISO 50001, plan de comptage, monitoring et plateforme de suivi...
- c. Aide et subvention : CEE, Fonds Chaleur

Formations complémentaires :

- RE2020 bureaux et enseignements : mode d'emploi et application

Moyens & supports pédagogiques

- ▶ La formation sera adaptée en fonction des connaissances des stagiaires et de leurs attentes formulées par la fiche de recueil.
- ▶ La convocation est envoyée avant la formation par mail.
- ▶ La pédagogie et la documentation pédagogique seront adaptées en fonction des connaissances et des attentes formulées par les stagiaires.
- ▶ La documentation pédagogique est envoyée avant la formation par mail. Il est demandé aux stagiaires de l'avoir avec eux lors de la formation.
- ▶ Si la formation est en présentiel, le stagiaire devra signer une feuille d'émargement.
- ▶ Si la formation est en distanciel, le formateur valide la présence du stagiaire sur la plateforme numérique.
- ▶ La formation commence par un tour de table de présentation des stagiaires.
- ▶ Durant la formation, plusieurs outils pédagogiques pourront être mobilisés tels que des exercices, cas pratiques, quizz, questions/réponses ou jeux de rôle.
- ▶ Des éventuels documents complémentaires pourront être envoyés à posteriori le cas échéant.

Modalités d'évaluation & suivi

- ▶ Une évaluation des compétences, sous forme de quiz sera soumis aux stagiaires, afin d'évaluer leur atteinte des objectifs de la formation
- ▶ Un questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation sera à compléter par les stagiaires en ligne.
- ▶ Une attestation de présence sera envoyée à l'entreprise dans les jours suivant la formation.
- ▶ Une attestation de fin de formation sera envoyée aux stagiaires dans les jours suivant la formation.

La formation Décret tertiaire : obligations, méthodes et process a recueilli en 2022 un taux d'assiduité de 100% et une note de satisfaction des participants de 8.70/10

Modalités pédagogiques

La formation prévoit des alternances entre l'apport théorique et des cas concrets/exercices

Modalités & délais d'accès

Vous êtes intéressés par une formation ? Vous avez une demande d'Intra ?

Vous pouvez nous contacter (Téléphone : 01 83 64 04 59 / Mail : isabelle.bianchi@cadredeville.com) pour vérifier s'il reste de la place disponible et si vous avez bien les pré-requis nécessaires cette formation. Vous pouvez télécharger la convention de formation et nous l'envoyer complétée par mail. Vous pouvez vous inscrire - sous réserve de places disponibles - jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session de formation. Une réponse vous sera communiquée dans les 24h.

Accessibilités :

Les lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter Nathalie AUBURTIN – nathalie.auburtin@cadredeville.com – 01 86 95 72 10. Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

Règlement intérieur & CGV, consultables sur le site cadredeville.com.

Contacts

Isabelle BIANCHI – Responsable Formations

Isabelle.bianchi@cadredeville.com

01 83 64 04 59 / 06 66 99 94 49

Ruth DIKINDA – Assistante Formations

formations@cadredeville.com

01 86 95 72 10 / 06 11 86 70 63

Nathalie AUBURTIN – Directrice du développement

Nathalie.auburtin@cadredeville.com

01 89 16 79 19 / 06 14 03 12 30

N.B. : [b]Compétences est la marque du service de formation Cadre de Ville.